AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 2 novembre 2026, à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, Bromont, J2L 1A1, le conseil municipal de la Ville de Bromont statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Dossier 2026-30151 : Demande de dérogation mineure afin de régulariser la localisation d'une remise située à 0,78 m de la ligne latérale au lieu de 0,90 m minimum, tel que stipulé à l'article 106 du Règlement de zonage 1037-2017, au 330, rue du Forgeron, lot 2 591 480, zone P4P-18, district Shefford.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

Bromont, ce 15e jour du mois d'octobre 2026.

Julie Lamarche, OMA
Greffière par intérim